



# FCPI SANTÉ & DIGITAL II



# LE FCPI SANTÉ & DIGITAL II EN BREF

SOCIÉTÉ DE GESTION	M CAPITAL PARTNERS - GP 02-028 SAS AU CAPITAL DE 500 000 € - RCS TOULOUSE N° 443 003 504 42 RUE DU LANGUEDOC - CS 96804 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - T. 05 34 32 09 65
CODES ISIN	PART A (IR) FR0013053147 PART B (ISF) FR0013053154
STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	100 % D'ENTREPRISES INNOVANTES
TYPE D'OPÉRATIONS	CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET CAPITAL RISQUE
SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS	SANTÉ ET DIGITAL
ZONE D'INVESTISSEMENT	EUROPE
SOUSCRIPTION MINIMALE	1 PART, 500 €
DROITS D'ENTRÉE	5 % MAXIMUM
VALORISATIONS SEMESTRIELLES	30/06 ET 31/12
DÉPOSITAIRE	CACEIS BANK FRANCE
DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS	6 ANS, PROROGÉABLE 2 FOIS 1 AN SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT AU PLUS TARD LE 15/04/2024, LA DURÉE MAXIMALE ÉTANT DONC DE 8 ANS). AUCUN RACHAT N'EST ACCEPTÉ EN COURS DE VIE DU FONDS
RÉDUCTIONS D'IMPÔT*	<u>À L'ENTRÉE</u> : UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF) DE 50 % DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE), OU UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) DE 18 % DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) <u>À LA SORTIE</u> : UNE EXONÉRATION D'IMPÔTS SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS, HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
PLAFONDS DE DÉFISCALISATION*	ISF : 18 000 € PAR AN ET PAR FOYER IR : 2 160 € PAR AN POUR UN CÉLIBATAIRE ET 4 320 € PAR AN POUR UN COUPLE MARIÉ OU PACSÉ SOUMIS À IMPOSITION COMMUNE

\* sous réserve du maintien du dispositif fiscal en vigueur à la date d'édition du document.

## RISQUES ASSOCIÉS À LA SOUSCRIPTION

### RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AUX FCPI

Risque de perte en capital : la performance du Fonds n'est pas garantie et tout ou partie du capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué(e).

Risque lié au niveau de frais : le niveau des frais auxquels peut être exposé le Fonds suppose qu'il puisse réaliser une certaine performance. À défaut, ces frais peuvent avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement du porteur, qui donc peut ne pas être conforme aux objectifs initiaux.

### RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE GESTION DU FONDS

Risque lié à l'absence de liquidité des titres non cotés : le Fonds prenant des participations minoritaires dans des entreprises innovantes, principalement par souscription au capital de sociétés non cotées sur un marché réglementé français ou étranger, il pourra éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et prix souhaités.

Risque lié à la sélection des entreprises : les critères de sélection des entreprises innovantes sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

CALCULEZ VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT EN UN CLIC GRÂCE À NOTRE SIMULATEUR FISCAL SUR [WWW.MCAPITALPARTNERS.FR](http://WWW.MCAPITALPARTNERS.FR)

Les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences du plafonnement global des réductions d'impôts. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du Fonds doit vous être remis avant toute souscription.

Les risques et la durée de blocage associés sont développés page 4.

# SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DU FCPI SANTÉ & DIGITAL II

## 1 UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DÈS L'ANNÉE DE SOUSCRIPTION

La souscription au FCPI Santé & Digital II vous permet de bénéficier de :

50%

ou

18%

### DE RÉDUCTION D'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée). La réduction est plafonnée à 18 000€ par an et par foyer,

### DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée). La réduction est plafonnée à 2 160€ par an pour un célibataire et à 4 320€ par an pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune.

ET 0%

### D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS

à la liquidation du Fonds,  
hors prélèvements sociaux.

EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE VOS PARTS JUSQU'AU 15 AVRIL 2022 AU PLUS TÔT, PROROGÉABLE SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION JUSQU'AU 15 AVRIL 2024 AU PLUS TARD, ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

*Pour plus d'informations, le souscripteur est invité à consulter la Note Fiscale du Fonds (non visée par l'AMF).*

## 2 LE FINANCEMENT DE PME & ETI INNOVANTES

Le FCPI Santé & Digital II aura pour objectif d'investir 100% de son encours dans des entreprises européennes innovantes, ayant reçu le label Garantie Innovation BPI France ou consacrant une part importante de leurs dépenses à la Recherche et au Développement.

## 3 LA SANTÉ ET LE DIGITAL : 2 SECTEURS PORTEURS

Seront majoritairement ciblées les entreprises évoluant sur les secteurs de la Santé et du Digital, deux secteurs résilients portés par l'innovation et offrant de la visibilité ainsi que de fortes perspectives de croissance, selon la Société de Gestion. Sur ces secteurs, l'Europe a, grâce à sa main-d'œuvre très qualifiée, ses pôles de compétitivité et ses centres de recherche, un savoir-faire mondialement reconnu.

## 4 UNE ORGANISATION DÉDIÉE À CES SECTEURS

Sur les secteurs de la Santé et du Digital, M Capital Partners dispose d'une organisation unique avec des équipes de gestion dédiées ainsi que des comités d'investissement consultatifs composés de professionnels des secteurs, dont l'expérience reconnue éclairera les choix et les orientations stratégiques de l'équipe de gestion.

# LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FCPI SANTÉ & DIGITAL II

## FINANCER L'INNOVATION ET LA CROISSANCE...

Le FCPI Santé & Digital II a pour objectif de financer la croissance des entreprises innovantes européennes que l'équipe de gestion juge à fort potentiel. Une orientation qui s'inscrit dans la stratégie du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi du Gouvernement actuel, soutenant activement ceux qui créent et qui innovent.

Le Fonds investira l'intégralité de son actif dans des titres de sociétés ayant reçu le label Garantie Innovation BPI France ou consacrant une part importante de leurs dépenses à la Recherche et au Développement.

Rappelons que le Fonds sera investi principalement dans des sociétés non cotées sur un marché réglementé et présente un risque de perte en capital.

## ... SUR DEUX SECTEURS PORTEURS

Le FCPI Santé & Digital II diversifiera ses investissements dans le secteur de la Santé (dispositifs médicaux et services liés à la santé) ainsi que dans le secteur du Digital (web, médias, big data, content, software, etc.), ce dernier étant lié de manière transversale aux innovations en cours.

En effet, le monde numérique prend aujourd'hui une place prépondérante dans la vie quotidienne et le digital s'étend à tous les secteurs, il révolutionne l'accès à l'information, les systèmes de communication et de partage ainsi que la consommation. Grâce au digital, nous constatons également une démocratisation de la e-santé et de la m-santé, qui utilisent les TIC\* et la mobilité en appui des actions de santé.

Le Fonds investira dans des entreprises innovantes à différents stades de maturité, allant de l'amorçage d'un projet au développement d'entreprises innovantes matures.

\*Technologies de l'Information et de la Communication.



## AVERTISSEMENT

Le Fonds pourra être amené, sur certaines opérations, à limiter sa rentabilité par le recours à des actions de préférence, ce en vue d'inciter le management des entreprises financées à la performance, notamment via des rétrocessions de plus-value au profit du management, comme l'illustre par exemple le tableau ci-dessous.

PRIX DE SOUSCRIPTION DES AP* (EN €)	VALORISATION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ LORS DE LA CESSION (EN €)	PLUS-VALUE POUR LE FONDS AVANT RÉTROCESSION (EN €)	RÉTROCESSION DE PLUS-VALUE AU PROFIT DU MANAGEMENT (EN €)	PLUS OU MOINS-VALUE APRÈS RÉTROCESSION SUR LA CESSION DES ACTIONS (EN €)
1 000	0	0	0	- 1 000
1 000	2 000	+ 1 000	0	+ 1 000
1 000	3 000	+ 2 000	333	+ 1 667

\* Actions de préférence

# ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ

## LA SANTÉ, UN SECTEUR PORTEUR

**Le Fonds ciblera des entreprises évoluant sur le secteur de la Santé, en particulier sur le marché des technologies médicales, qui rassemble les dispositifs médicaux et les services liés à la santé et qui profite d'un point de vue technologique d'un environnement à la fois mature et innovant.** Le marché des technologies médicales se situe au carrefour de la médecine et de l'ingénierie, deux domaines où l'Europe excelle.

La France en particulier bénéficie d'un savoir-faire reconnu au niveau mondial, notamment dans les domaines des implants chirurgicaux et orthopédiques, de l'aide technique, des systèmes de chirurgie mini-invasive, du diagnostic par imagerie et du diagnostic in vitro<sup>(1)</sup>.

Le secteur des dispositifs médicaux se caractérise par un cycle de vie de l'innovation de 2 à 5 ans et par une industrie manufacturière composée majoritairement de PME. Par ailleurs, ce secteur est à la confluence de plusieurs secteurs et des TIC en particulier, le rendant sensible aux innovations technologiques.

Les services liés à la santé sont quant à eux étroitement liés au vieillissement de la population ainsi qu'aux nouvelles exigences en matière de traitements. Des activités ayant une réelle valeur ajoutée pour la qualité des soins voient ainsi le jour, telles que les réseaux de télémédecine, de soins à domicile ou encore de e-santé.

## LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN CHIFFRES



### LE MARCHÉ DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

européens représente 30% du marché mondial, estimé à 200 MD€<sup>(2)</sup>.



### LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA E-SANTÉ,

estimé en 2012 à 2,4 MD€, devrait progresser de 4% à 7% en moyenne par an, à l'horizon 2017<sup>(3)</sup>.



<sup>(1)</sup> Source : Rapport : Bilan des règles applicables à la sécurité des dispositifs médicaux et propositions d'améliorations par l'ANSM : Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de Santé.

<sup>(2)</sup> Source : Euractiv special report ; ec.europa.eu ; centre d'analyse stratégique oct 2012.

<sup>(3)</sup> Source : Etude Xerfi-Precepta - e-santé.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

# ZOOM SUR LE SECTEUR DU DIGITAL

## LE DIGITAL, UN PILIER MAJEUR DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE

Les produits et solutions développés par les entreprises du secteur du Digital apportent des réponses concrètes aux besoins majeurs de chacun. En effet, les industries électroniques, de la mobilité et de la communication permettent et accompagnent l'innovation : rendre les réseaux électriques intelligents, créer les supports du numérique (fibre optique, très haut débit mobile), contribuer au développement durable grâce à l'efficacité énergétique, renforcer la sécurité des personnes, des biens et des flux grâce à la confiance numérique, ou encore améliorer la santé et le bien-être des populations par la télésanté.

Selon M Capital Partners, l'Europe dispose d'atouts importants sur ce secteur, comme le prouve sa position, souvent de leader, sur certaines filières essentielles au développement des TIC.

Sources : IDATE ; competitivite.gouv.fr.

## LE SECTEUR DU DIGITAL EN CHIFFRES

### DES INDIVIDUS MULTI-ÉCRANS

La moitié des Français possède un smartphone. 1 personne sur 2 utilise + de 3 écrans par jour.

### DES CONSOMMATEURS CROSS-CANAL

88% des Français pratiquent le Research On-Line / Purchase Off-Line.  
62% des consommateurs recherchent des informations pendant leurs achats et en magasins.

### L'EXPLOSION DES RÉSEAUX SOCIAUX

68% des Français passe en moyenne 1h50 sur les réseaux sociaux tous les jours. 2,5 milliards d'individus sont connectés à internet, dont 1,9 milliard sur les réseaux sociaux.

### L'ELDORADO DES OBJETS CONNECTÉS

2012 : 15 milliards d'objets connectés dans le monde.  
2020 : ce chiffre passera au-delà des 80 milliards.

### UNE COMMUNICATION PAR EMAIL

+ de 3 millions de mails envoyés chaque seconde dans le monde.  
50% des entreprises envoient + de 500 000 mails par an.

Source : tendances et chiffres clés du digital/webmarketing&com.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

# EXPERTISE SANTÉ & DIGITAL

## DES ÉQUIPES DÉDIÉES AUX SECTEURS DE LA SANTÉ ET DU DIGITAL

M Capital Partners s'appuie sur les compétences de gérants dédiés et d'équipes de consultants externes, professionnels de la Santé et du Digital, en vue d'éclairer l'équipe de gestion dans la sélection des PME financées, ces dernières leur étant présentées préalablement à tout investissement. Les membres des Comités consultatifs d'experts Santé et Digital peuvent par ailleurs intervenir ponctuellement pour des prestations de conseil auprès des PME ou de M Capital Partners sur des points spécifiques. Ils ne prennent pas part à la gestion du Fonds, leur rôle demeurant consultatif. L'équipe d'investissement associée aux comités dispose d'une expérience forte sur l'ensemble des domaines visés par le FCPI Santé & Digital II. Elle est présente au cœur des grandes métropoles, favorisant l'identification des entreprises les plus prometteuses et leur accompagnement.

## LA PLATEFORME SANTÉ

### 3 GÉRANTS



**ALEXANDRE SCHERER**  
Directeur d'Investissement  
Harvard University, MBA,  
Université de Paris,  
Docteur en Pharmacie.



**JEAN-BAPTISTE FREY**  
Directeur de Participations  
Master Finance, Paris X.



**YOANN BONNAMOUR**  
Chargé d'affaires  
EM Lyon, Mastère spécialisé  
en Ingénierie Financière,  
Docteur en Pharmacie.

### 1 COMITÉ



**PATRICE CRISTOFINI**  
Docteur en Médecine,  
ESSEC Business School  
Executive VP Vertical  
Healthcare de HUAWEI  
Western Europe.



**RICHARD BORGİ**  
Chirurgien Orthopédiste  
Ex-CEO de Gloster Santé  
Europe, ex-CEO de Coldway,  
ex Président de la SATT  
Grand-Est.



**AMR SOUBRA**  
Polytechnique  
Fondateur ex-Dirigeant  
de la société Airox, leader  
européen des respirateurs  
médicaux.



**VALÉRIE DELANDE**  
ESCP-EAP  
Ex-membre du Directoire du  
Groupe Pierre Fabre.



**HERVÉ DE KERGROHEN**  
Chirurgien plastique,  
MBA INSEAD  
CEO de Medical Device Works.



**LOÏC MAUREL**  
Docteur en Médecine  
CEO et Président du  
Directoire de Diasonhit,  
Vice Président de France  
Biotech.



**GEORGES-DAVID MEDINA**  
Docteur en Pharmacie,  
ESSEC Business School  
Fondateur de Bionest  
Partners Finance.



**JEAN-PAUL MICALLEF**  
PHD en Biologie,  
Ingénieur ENSERG  
Directeur de Recherche  
à l'INSERM.



**JEAN-LOUIS SIMON**  
Sciences Po Paris  
CMC Consulting Partner,  
Managing Director  
Healthcare chez Bryan  
Garnier & Co.



**THIERRY-GEORGES BARDON**  
Docteur Vétérinaire  
Directeur Scientifique  
Corporate de Ceva Santé  
Animale.



**SABINE BOISSET**  
EDHEC  
Directrice Marketing  
de Garnier-L'Oréal,  
Ex-Vice-Présidente  
Marketing International  
de Decléor et Carita.

Liste donnée à titre indicatif à la date d'agrément du Fonds. L'existence d'un Comité consultatif d'experts ne garantit pas la qualité des investissements qui seront réalisés par le Fonds. La composition du Comité consultatif d'experts pourrait être amenée à évoluer dans le temps, auquel cas le souscripteur en sera informé dans le rapport annuel du Fonds.

## LA PLATEFORME DIGITAL

### 2 GÉRANTS



**KARIM OUMOUSSA**  
Directeur d'Investissement  
DESS de Droit des affaires,  
Mastère Banque et  
Ingénierie Financière.



**PATRICK DEHLINGER**  
Directeur d'Investissement  
Babson Graduate School.

### 1 COMITÉ



**MARC CHANCEREL**  
École des Mines Paris  
Managing Director March  
Capital, Managing Director  
Gemalto.



**JEAN-PHILIPPE ALLOCIO**  
DECS  
Ex-General Manager de  
Dell Computer, Directeur de  
Division chez Microsoft.



**STÉPHANE AMIS**  
Université Sciences écono-  
miques Paris, MBA Harvard  
Ancien Président de Digitas, de  
Duke Razorfish et ancien Vice  
Président de BDDP & DDB.



**BENJAMIN GRANGE**  
Ensimag, ESCP-EAP  
Managing Director Aegis  
Media, CEO Rapp Collins,  
Groupe Omnicom, CEO &  
Fondateur de BBC, filiale  
de DDB.



**JÔËL POGGIALE**  
Faculté de Droit  
Conseiller stratégique  
Bugbusters, ex Directeur  
commercial chez PTC, Atos Origin  
et Capgemini Sogeti et Directeur  
Général de Borland France.

Liste donnée à titre indicatif à la date d'agrément du Fonds. L'existence d'un Comité consultatif d'experts ne garantit pas la qualité des investissements qui seront réalisés par le Fonds. La composition du Comité consultatif d'experts pourrait être amenée à évoluer dans le temps, auquel cas le souscripteur en sera informé dans le rapport annuel du Fonds.



# INVESTIR AUX CÔTÉS DE M CAPITAL PARTNERS

## PROXIMITÉ, SÉLECTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Des équipes au cœur des tissus économiques, favorisant l'identification des meilleures cibles et le suivi des participations.

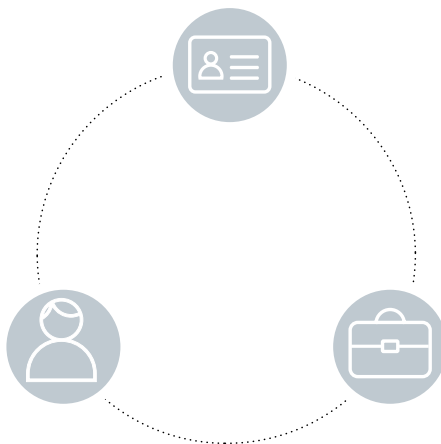


### 15 EXPERTS

sectoriels dédiés  
à la sélection et à l'accompagnement  
des entreprises en portefeuille.

### + DE 1 300 CHEFS

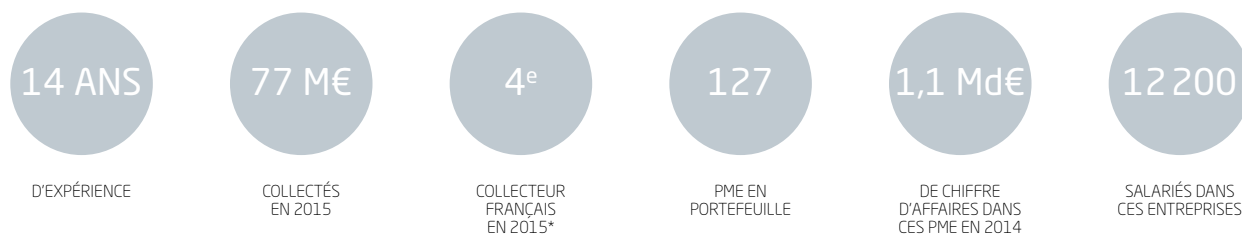
d'entreprise rencontrés  
chaque année pour  
environ 40 nouveaux  
projets sélectionnés  
seulement.



### 19 GÉRANTS

expérimentés pour 127 PME  
en portefeuille, soit en moyenne 1  
investisseur pour 7 participations,  
dédiés à la recherche des cibles et à  
l'accompagnement des entreprises.

## M CAPITAL PARTNERS EN CHIFFRES



\* Classement CF News - juillet 2015 et février 2016<sup>(2)</sup>

## UNE ÉQUIPE RECONNUE



### PALMARÈS GESTION DE FORTUNE

Société préférée des conseillers en gestion de patrimoine français dans la catégorie gestionnaires en investissement direct :

- n°1 pour les compétences de l'équipe commerciale;
- n°1 pour la qualité de la gamme;
- n°1 pour la qualité de service.

Source : Palmarès Gestion de Fortune 2016<sup>(1)(2)</sup>



### PRIX CAPITAL FINANCE LES ECHOS

Désignée parmi les 3 meilleures équipes de capital développement en France pour la qualité de sa stratégie d'investissement.

Source : Prix Capital Finance/Les Echos 2012<sup>(2)</sup>



### PRIVATE EQUITY MAGAZINE

2<sup>e</sup> investisseur en nombre d'opérations et 4<sup>e</sup> en montants investis dans la catégorie des small caps (valeur d'entreprise < 30M€) en 2015. Élué parmi les 5 meilleures sociétés de gestion en 2014.

Source : Private Equity Magazine, en 2014 et 2016<sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3800 conseillers en gestion de patrimoine indépendants répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement.

<sup>(2)</sup> Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire

# PRÉSENTATION DU FCPI SANTÉ & DIGITAL II

## AVERTISSEMENTS

Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 6 années pouvant aller jusqu'à 8 années sur décision de la Société de Gestion. La durée de blocage peut en effet être prorogée dans la limite de deux fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 15/04/2024. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risques » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 22 du Règlement de ce Fonds.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE <sup>(1)</sup>	0,625 %	0,625 %
FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT <sup>(2)</sup>	3,87 %	1,50 %
FRAIS DE CONSTITUTION <sup>(3)</sup>	0,125 % TTC	NÉANT
FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ACQUISITION, AU SUIVI ET À LA CESSIION DES PARTICIPATIONS <sup>(4)</sup>	0,125 % TTC	NÉANT
FRAIS DE GESTION INDIRECTS	0,01 %	NÉANT
TOTAL	4,76 % = VALEUR DU TFAM-GD MAXIMAL	2,13 % = VALEUR DU TFAM-D MAXIMAL

<sup>(1)</sup> Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles. <sup>(2)</sup> Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur pouvant aller de 0,80 % à 1,50 % du montant de la souscription initiale totale, déduction faite des éventuels remboursements en cours de vie du Fonds. <sup>(3)</sup> Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de Gestion des justificatifs de ces frais et charges.

<sup>(4)</sup> Les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc. Ils sont en principe supportés par la société cible de l'investissement et à défaut par le Fonds.

## AUTRES FCPI GÉRÉS PAR M CAPITAL PARTNERS AU 30/06/2015

FCPI	ANNÉE DE CRÉATION	% D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA INNOVANT EN TITRES ÉLIGIBLES
ÉCONOMIE DURABLE	2010	68,52 %	31/12/2012
SMALL CAP VALUE	2011	61,22 %	31/12/2013
SANTÉ & DIGITAL	2014	11,52 %	31/01/2018



**TOULOUSE** | 42 rue du Languedoc - CS 96804 - 31068 Toulouse cedex 07 - Tél : 05 34 32 09 65

**PARIS** | 26 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

**NICE** | 11 avenue Jean Médecin - 06000 Nice

**MARSEILLE** | 8 boulevard Édouard Herriot - 13008 Marseille

**LYON** | 73 rue de la République - 69002 Lyon

**BARCELONE** | Carrer Torrent de l'Olla 6 - Barcelona 08012 - Espagne

[www.mcapitalpartners.fr](http://www.mcapitalpartners.fr)